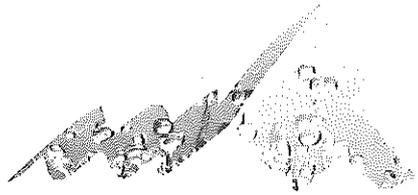


**REGISTRE DES ARRETES  
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**



**HAUTES-PYRÉNÉES**  
LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES ROUTES  
ET DES TRANSPORTS

**OBJET : ARRETE TEMPORAIRE D'APPLICATION**

de l'arrêté en date du 5 juillet 1988 relatif à la circulation sur la route départementale n° 918, en période hivernale sur le territoire des communes de BAREGES, SERS et BAGNERES DE BIGORRE.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL des HAUTES-PYRENEES

VU l'arrêté en date du 5 Juillet 1988, notamment ses articles 5, 6 et 8,

VU l'arrêté temporaire du 10 janvier 2017 prononçant la fermeture de la route départementale n°918, du PR 36+600 jusqu'au PR 44+500, sur le territoire de la commune de BAREGES, SERS et BAGNERES DE BIGORRE,

Sur proposition de M. le Directeur Général Adjoint, Directeur des Routes et Transports,

**ARRETE**

Article 1 – Les dispositions prescrites par l'arrêté temporaire du 10 janvier 2017 interdisant la circulation des véhicules sur la route départementale n° 918, sur le territoire des communes de BAREGES, SERS et BAGNERES DE BIGORRE, sont abrogées du PR 36+600 jusqu'au PR 44+500 à compter du vendredi 5 mai 2017 à 10h00.

Article 2 - Le présent arrêté sera affiché dans les communes de BAREGES, SERS et BAGNERES-DE-BIGORRE et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le 4 mai 2017

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,  
Direction des Routes et Transports,

Philippe DEBERNARDI

Pour attribution :

- M. le Maire de BAREGES,
- M. le Maire de SERS,
- M. le Maire de BAGNERES-DE-BIGORRE,
- M. le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du Pays des GAVES,
- M. le Chef de l'Agence des Routes du Pays de Tarbes Haut Adour.

Pour information :

- Madame Chantal ROBIN RODRIGO, conseillère départementale du canton de la Vallée des Gaves,
- Monsieur Louis ARMARY, conseiller départemental du canton de la Vallée des Gaves,
- Madame Nicole DARRIEUTORD, conseillère départementale du canton de la Haute- Bigorre,
- Monsieur Jacques BRUNE, conseiller départemental du canton de la Haute-Bigorre.